

**Date** : le 8 octobre 2010

**Rédacteur** : C. Beurois, Médiation et Environnement (M&E)

**Attention** : Aux membres du Comité Permanent de la Concertation (CPC)

**Copie** : Loïc Blondiaux et Jean Lafont, V Feltesse, Président de la CUB, CUB/Direction Grands Travaux pour information

**Référence** : réunion du CPC du 29 septembre 2010

**Objet** : compte rendu

**Préambule** : Ce compte rendu ne constitue pas un verbatim de nos échanges tenus lors de la réunion du CPC Jean Jacques Bosc du 29 septembre 2010. A ce titre, il reprend les points principaux issus de ceux-ci. Le présent document est validé dans sa forme et son contenu par les garants de la concertation, Loïc Blondiaux et Jean Lafont. Vous pouvez bien évidemment produire tous commentaires ou remarques à son sujet qui seront mis à disposition des membres du CPC lors de notre prochaine réunion.

La réunion a fait l'objet d'un enregistrement intégral, source de ce présent compte rendu.

### **Participants :**

*Voir liste en pièces annexes.*

*Excusés : Dominique Lesbats, Anne Sallenave, Guy d'Arripe, Antoine Carde et Sigried Péré Lahaille*

**Format de la réunion** : La réunion s'est déroulée à l'Hôtel Communautaire de 18h à 20h sous la présidence de N. Florian, vice-président à la CUB en charge de la continuité entre les deux rives.

**Déroulé de la réunion** : Nicolas Florian ouvre la séance. Elle s'ouvre sur un point particulier, le courrier produit par une partie des membres du CPC, adressé au président et vice présidente du CPC et à l'ensemble de ses membres, relatif à la délibération de la CUB du mois de juin.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- ✓ ***Présentation détaillée et validation du dispositif des ateliers et forum dans le cadre de la poursuite de la procédure de concertation sur le franchissement JJ Bosc*** (forme, déroulé et calendrier)
- ✓ ***Présentation et validation du dossier d'information produit pour alimenter les ateliers et forum.***
- Proposition et validation des intervenants externes éventuels dans le cadre des ateliers et forum.***
- ✓ ***Points divers***

## **Points d'échange principaux:**

### ✓ **Le courrier de membres du CPC à la présidence**

Le premier sujet traité a été le courrier cosigné par un certain nombre de membres du CPC et adressé à la CUB. Ce courrier porte sur la modification effectuée sur la délibération du 17 juin où il était stipulé que, par principe, la circulation des poids lourds devrait être interdite sur le pont. Les élus ont, en effet modifié la délibération en supprimant le caractère très strict de cette interdiction. La conséquence en est que c'est cette dernière version qui a été votée.

La question est donc posée de savoir quel est le lien entre le lieu de concertation et le lieu de décision. Il est mentionné par les associations que cet épisode met en danger le processus de concertation. Comment alors remettre le processus de concertation sur les rails ?

Sur ce sujet, il est précisé que la ville de Bègles a réuni les différents acteurs de Bègles pour en discuter.

#### ➤ **Points de discussion :**

**Nicolas Florian** répond que cet événement ne doit pas remettre en question la concertation. C'est un épisode de la concertation et doit être considéré comme tel. Il reconnaît que le message de la part des élus n'a pas été clair et que ce qui s'est passé est un concours de circonstances.

Il rappelle que, de toute façon, l'interdiction de principe de circulation des poids lourds est un pouvoir de police délégué à la discrétion des maires.

Rappel des circonstances : Bordeaux Euratlantique, constitué juridiquement le 18 juin, a demandé que la position soit revue car il paraissait anticipé de poser de façon aussi stricte le principe d'interdiction de circulation des poids lourds. Cela a été porté au bureau de la CUB et les élus ont acquiescés. La délibération s'en est donc trouvée modifiée.

Il a été reconnu que, dans les réunions avec le CPC, les élus ne s'étaient pas manifesté pour faire valoir que, de toute façon, l'interdiction de circulation des poids lourds est une délégation de police aux maires ; ils auraient du le faire.

Nicolas Florian précise que cette modification est un glissement d'une position de principe stricte vers quelque chose de plus souple mais, dans tous les cas, la préoccupation de la circulation des poids lourds reste mentionnée puisqu'il est précisé dans le document voté qu'une étude devra être réalisée sur la circulation des poids lourds.

Sur le fond, il reste donc l'espoir, au final que les positions se rejoignent. Cela dit, sur la forme, Nicolas Florian reconnaît qu'il y a eu un dysfonctionnement et que les élus seront vigilants pour la poursuite du processus.

**Pour les signataires du courrier**, Il faut que le problème soit abordé dans sa globalité, y compris en prenant en compte la LGV et le projet Euratlantique. Les signataires de la lettre voulaient s'assurer qu'il n'y avait pas une concertation à deux vitesses. L'attente envers le processus de concertation n'est pas que les élus ne fassent qu'entendre mais qu'il y ait une sorte de coproduction qui se mette en place. Ces réunions ne sont pas faites pour mettra autour d'une table des gens qui écoutent et décident d'un côté et des gens qui donnent leur avis de l'autre. Il faut une sorte de co-construction. Il est important que les collectivités participent au CPC. Même si, pour des raisons règlementaires, les projets sont tronçonnés, il faut prendre conscience que les gens, eux, ont une vision globale. Ils ont conscience que tout est lié et ils s'attendent à ce que les choses soient abordées dans leur globalité;

**Mr J.M. Boutin (Bordeaux Euratlantique):** Ils ont été pris de vitesse par l'idée d'interdire la circulation des poids lourds. Ça paraissait brutal et excessif de fixer le fait qu'il n'y ait pas de poids lourds. La desserte des marchandises en ville est à prendre en compte dans le projet.

La concertation n'est pas constituée que de ce qui est public. Il y a aussi beaucoup d'échanges non encadrés. Le fond du sujet, c'est l'articulation entre ce projet porté par la CUB et les autres projets portés par l'OIN et ARENA, d'autant qu'il y a un décalage dans le temps des processus de concertation.

**Mr Jean Lafont, garant :** L'incident ne remet pas en cause la concertation mais souligne un problème. Le CPC est le lieu d'expression sur le projet et les enjeux qu'il soulève. Il est nécessaire que les élus soient présents et actifs à l'intérieur du CPC. La difficulté résulte du fait que la concertation JJ Bosc sera très courte. Il faut donc qu'Euratlantique produise des éléments dans le cadre de cette concertation.

**Groupe d'habitants de la plaine de Floirac :** Ils précisent qu'ils n'ont pas signé la lettre. La responsabilité de la décision appartient aux élus, c'est pourquoi ils n'ont pas voulu signer ce texte. Il est important que ce pont existe et permette une liaison rive droite/rive gauche. Ils n'étaient pas d'accord avec l'interdiction de principe des poids lourds.

**Collectif du grand Belcier :** Il n'y a pas d'idée de confusion des responsabilités. La concertation c'est écouter, tenir compte, coproduire. Il n'y a pas de revendication de prise de décision au sein du CPC.

**Mr Lalanne pour les comités de quartiers de Bègles:** En réponse à J.M. Boutin, la concertation se fait dans un cadre. Ce qui est informel joue dans les opinions des uns et des autres mais c'est dans le cadre défini par le CPC que doivent se croiser les prises de position.

**Nicolas Florian** demande à Mr Mazet d'associer le service déplacement. Surtout que, dans quelques semaines, il y aura un SDOM. Chacun doit avoir sa sphère de concertation sauf qu'il doit y avoir échange et transparence entre les différents projets, les différentes concertations. Les services répondent favorablement à la demande et précisent que ces interventions étaient prévues.

**Christine Jean :** il ressort de ces échanges qu'il est important qu'Euratlantique participe aux ateliers.

## ✓ **Présentation des ateliers / du dispositif**

Les points abordés sont les suivants :

- Validation du dispositif
- calendrier
- liste des intervenants externes
- Points sur les documentations prêtes et celles à produire.

### ➤ **Points de discussion :**

**Christophe Beurois** précise qu'il n'est pas certain de pouvoir mobiliser le public sur un temps long. C'est pourquoi, il préconise un séquençage des ateliers tous les 15 jours.

2 questions sont soulevées sur les thèmes des ateliers :

- inclure les impacts économiques dans les impacts,
- ne pas parler que de la voiture, parler de tous les transports

La décision est prise d'inclure l'impact économique

En ce qui concerne la place de la voiture, derrière cela, il y a la minimalisation de la place de la voiture.

De nombreux points sont rappelés :

- Dans les impacts sociaux, il y a les expropriations, il ne faut pas que ce sujet soit oublié.
- Il faut aussi penser à traiter le problème des stationnements.
- L'étude de modification des flux doit faire partie des documents versés aux ateliers.
- Il faudrait que les noms des participants aux ateliers puissent être échangés.
- On ne peut pas parler du pont sans aborder les déplacements dans leur globalité, sans aborder la question des camions, des voies sur berges à Bègles.

**Mr Boutin** rappelle que l'enjeu de demain est la multi modalité. L'aménagement des têtes de pont est un vrai sujet de débat ainsi que l'articulation avec les quais. Il propose une articulation des 3 réunions : 1) vision macro, 2) zoom, 3) production sur des questions précises permettant d'obtenir des réponses utiles à la maîtrise d'ouvrage.

**Christophe Beurois** rappelle le schéma initial : 1) travailler sur les enjeux, 2) approfondir sur des solutions puis sur des préconisations éventuelles. On ne peut pas connaître à l'avance le niveau d'intérêt. Il faut laisser de la place à tout le monde. Ce qu'on veut, c'est aider la CUB à intégrer les préoccupations du public.

**AutoCool** : Et-ce qu'on intègre le plan de déplacement urbain en révision ? Dans le plan climat, on aborde également des points sur la mobilité.

**Droit du piéton :** A la réunion Plan Climat, beaucoup de personnes hors CUB ont participé car ces personnes viennent travailler sur Bordeaux.

**Aquitaine Alternatives :** Beaucoup de thèmes abordés là ont fait l'objet d'études réalisées dans les quartiers à Bordeaux. Ces documents sont disponibles à Bordeaux. Il faudrait que ces documents soient mis en ligne à la CUB.

**Christophe Beurois :** On n'est pas là pour empiler des documents car, de toute façon, les documents sont rarement lus. Mais il faut des compétences externes qui soient présentes pour répondre aux questions. On s'engage à y répondre dans un temps déterminé. Il faut mieux partir sur une information compacte et sur les enjeux remontés par les contributeurs.

**Christine Jean :** La concertation a pour objet d'avoir des gens qui ne sont pas des experts. On doit pouvoir répondre aux questions et identifier les points de débat. La forme se construit à partir de la réalité des personnes qui sont présentes.

**Fabien Ballester** précise que le nouveau site de la concertation de la CUB sera mis en ligne en décembre. Il offrira de nouvelles fonctionnalités. Il met en avant qu'il y a un risque de ne pas pouvoir mobiliser du monde sur les ateliers.

**L'éventualité d'annuler des ateliers en cas de très faible fréquentation est mentionnée**

**Christophe Beurois** rappelle à ce propos qu'il est nécessaire d'être honnête par rapport à ce sur quoi on s'est engagé lors des réunions publiques du printemps. C'est donc important de maintenir les ateliers. Même si il y a peu de personnes, les gens qui ont participé repartent contents. Il est important de maintenir le niveau de satisfaction.

**Le collectif du grand Belcier** mentionne que la participation à Belcier a été très bonne : la question était simple, il y avait des animateurs à chaque table et une garantie de compte rendu. Il faut identifier les questions, il faut réfléchir à poser des questions.

**Christine Jean :** L'intervention extérieure est importante pour offrir un regard décalé. Il faudrait que les services et des personnes ressources soient présents pour répondre aux questions.

**Christophe Beurois:** l'objectif est d'inviter un public profane. Ce sont des sujets complexes et transversaux qu'on ne parviendra jamais à purger. Ce qui compte, c'est de partir de ce qui fait sens pour les habitants. Des membres du CPC pourront aller sur les tables rondes ainsi assurer une co-animation.

Pour les documents d'information préalable, L'ensemble des contributions seront synthétisées mais ce n'est pas prêt. Ce ne sera pas une lettre du débat n°2 mais un document plus synthétique.

**Fabien Ballester :** Une conférence de presse est prévue mais il faut du relais dans les associations. Si on décide d'un dispositif 2\*3, il faut s'y tenir. On peut réaliser un publipostage dans Sud Ouest. C'est cher.

On prévoit un flyer. Il sera disposé dans les magasins de proximité. Sur le flyer, il faut faire un lien avec ce qui s'est passé avant.

Il faut inviter les communes voisines.

**Jean Michel Boutin** précise que Bordeaux Euratlantique pourra mettre ses propres documents en ligne à partir de la semaine prochaine. Le 4 octobre, ouverture d'un site de concertation pour la concertation Bordeaux Euratlantique.

**Le principe du maintien de l'intégralité du processus, même en cas de faible fréquentation, est confirmé**

✓ **Point sur les documents complémentaires versés à la concertation:**

**E Mazet** remet en séance une version provisoire de l'étude environnementale et propose une réunion ultérieure de présentation, afin que les participants puissent correctement en prendre connaissance avant leur mise en ligne et mise à disposition du public. La date du 13 octobre est arrêtée pour cette réunion.

✓ **Points divers :**

Traité en début de réunion

**Fait à Savigné sous le Lude, sur la base du verbatim enregistré, le 8 octobre 2010,**

**Pour l'animation, C. BEUROIS, Médiation et Environnement**



**Pour les Garants, L. BLONDIAUX et J. LAFONT**

Pièces annexes

- Listes des participants à la réunion du 17/06/10